BUREAU DE CONTROLE THOMAS
Association sans but lucratif
Organisme agréé par l'Etat

6. (05) 342.83.46 - 343.71.38

Réception et Contrôle installations électriques
Appareils de levage

rue du Condroz 39 - Bte 001
4000 LIEGE

RAPPORT DE VISITE

N° DEVIS : 7475

FEUILLET N° 3/33

P.V. de l'examen de conformité (art. 275), la visite de contrôle (art. 277) conformément aux prescriptions du R.G.I.E./R.G.B.T. et du distributeur : ACEC

Nom :	Installateur :
Adresse :	Adresse : Idem
Lieu de visite : rue Sylvain Dupuis 8 à Jemappes	T.V.A. :
	Carte d'identité n°

☒ Nouvelle installation ☐ Modification/Extension ☐ Contrôle périodique

☒ Maison ☐ Appartement ☐ Industrielle ☐

RACCHEMENT : - Tension : **230 - 400 V** - Câble d'alimentation : EAVB 4x35 → EAVB 4x35

- Wattmètre / Disjoncteur sectionneur général : 60 In : 60 Amps
- Wattmètre / Disjoncteur différentiel général : Marque : ABB Amps (Ir) : 25 Amps
- Compteur n° : CIE Index :

SE DE TERRE : - Valeur de dispersion : 10 Ω - R Type : Boucle piquetée Prise(s) : terre - gaine

prise équipotentielle : **distribue** / **contribuée** / **en attente** - Pièces métalliques : non raccordées.

CRIPTIF : Canalisations : Type : NYA ☒ Apparentes ☐ Encastrées ☐ Encastrées sous tube PVC - Acier

Mode de pose : mono-unipolaire (bandes / au plafond) (chemin / sous sol)

TableauX	Circuits	Section	Protection	Calibre	Sensibilité	Tableaux	Circuits	Section	Protection	Calibre	Sensibilité	Tableaux	Circuits	Section	Protection	Calibre	Sensibilité	Tableaux	Circuits	Section	Protection	Calibre	Sensibilité
1	1	1,5	30				1		F A						F A						F A		
1	2	1,5	30				1		F A						F A						F A		
1	3	1,5	30				1		F A						F A						F A		
							1		F A						F A						F A		
							1		F A						F A						F A		
							1		F A						F A						F A		
							1		F A						F A						F A		
							1		F A						F A						F A		

AL : Nombre de tableaux : 1 TOTAL : Nombre de circuits terminaux : 16 Isolement général : 50 MΩ min

Mation par disj. diff.	Marque	In	Δ In	Circuits	Marque	In	Δ In	Circuits
circuits - dito - fusibles	Fabion	16	0,03	16 dom				

installation antérieure du 1.10.1981 : ☐ Documents écrivons Oui Non ☒ Inconnu

ofices et remarques : Néant.

ASSOCIATION LIEGEOISE D'ELECTROTECHNIQUE
CENTRE D'EXPLOITATION
Rue de la Loi 75
1040 BRUXELLES
Vu le 19/11/1993

CLOSURE : - Le présent contrôle ne porte pas sur les parties cachées et inaccessibles de l'installation
- Le présent rapport ne dégage pas la responsabilité du contrôleur en cas de non-respect du plan
- Les prescriptions visées au contrôle sont **obligatoires** conformément aux lois, arrêtés des conventions spéciales
- L'installation est **conforme** / **non conforme** aux R.G.I.E./R.G.B.T. et plan - **non-conforme** au plan - **non-conforme** aux règles de sécurité. Le différentiel général a **passé** / **ne passé pas** les essais et **assuré** / **ne** la mise. Thomas contrôle : **dans** / **hors** zone

INFO AU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

Le propriétaire, gestionnaire ou locataire doit faire vérifier périodiquement son installation électrique (tous deux) conformément aux prescriptions du R.G.I.E. (pour éviter porter la responsabilité de l'accident). Le propriétaire, gestionnaire ou locataire doit informer le bureau ayant effectué le contrôle de toute modification ultérieure à l'installation. Le propriétaire, gestionnaire ou locataire doit informer le fabricant des éléments incompatibles, Direction Energie Electrique, de tout accident survenu sur ses éléments.
Le présent rapport est établi en application du Décret du Conseil de la Communauté française du 12 juillet 1990 et du Décret du Conseil de la Communauté française du 12 juillet 1990 et du Décret du Conseil de la Communauté française du 12 juillet 1990 et du Arrêté du Gouvernement